



E.N.T

Dernier conseil des Etudes avant L'ENFiP

Le 7 juillet 2010, s'est tenu le Conseil des études présidé par M. H PERRIN en charge de la gestion des personnels et des parcours professionnels et réunissant les principaux responsables de l'ENT, les organisations syndicales et des représentants des stagiaires inspecteurs en scolarité à Noisiel.

Ce Conseil des Etudes se tenait alors que le Comité Technique Paritaire Centrale du 1er juillet avait inscrit à son ordre du jour la création de l'opérateur unique de formation à la DGFIP se substituant à la date de sa création à l'ENT (côté ex DGCP) et à la DREF (côté ex: DGI).

L'ordre du jour portait sur le bilan chiffré des différentes formations initiales concernant les Inspecteurs, les Contrôleurs et Agents d'Administration stagiaires ainsi que sur quelques propositions relevant de l'évolution des différentes scolarités notamment l'harmonisation de la restitution du CMF entre l'E.N.T et l'E.N.I.

CMFI : Un besoin évident de l'améliorer

A compter de la rentrée 2010/2011 la validation des connaissances sera scindée en deux parties.

1ère partie :

Dès le vendredi matin de la semaine suivant celle de l'accueil après la fin du CMFI, les inspecteurs stagiaires des deux filières de la DGFIP plancheront sur une épreuve d'une heure. Il s'agira de répondre à des questions qui revêtiront la forme d'un Questionnaire à Choix Multiples et une ou plusieurs questions ouvertes (réponses courtes) reposant sur le programme contenu remis aux stagiaires.

Elle sera notée sur 4 points au quart de point près.

2ème partie :

Elle portera sur les enseignements techniques et se déroulera dans chacun des établissements en fonction du déroulement de leurs programmes respectifs.

Pour L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires il est évident que ce contrôle ne devra pas être trop éloigné de ces enseignements techniques.

L'administration affirme que ces contrôles ne sont pas faits pour piéger les élèves, les contraindre à du bachotage, mais pour vérifier que les stagiaires maîtrisent leur environnement professionnel et le cas échéant insister dans la suite des cours sur les parties mal assimilées.

Les représentants des stagiaires présents au Conseil des Etudes ont regretté qu'au cours du CMFI il n'y ait pas plus de mixité, beaucoup trop de temps consacré aux finances publiques, pas plus d'échanges avec les autres directions. Ils ont par ailleurs pointé le rythme trop cadencé et l'absence d'inter activité dans les enseignements. Ils ont dénoncé le document de 297 pages qui leur est remis et qui de fait est une compilation des différentes conférences. Ils s'interrogent sur l'utilité du contrôle de connaissances portant sur cette première partie de la scolarité puisque celles ci sont testées tout au long de l'année.

En ce qui nous concerne, nous estimons conformément à notre rappel dans la déclaration liminaire que la réussite au concours vaut titularisation et que si l'administration veut conserver les contrôles de connaissances pour des raisons pédagogiques, vérifier que les connaissances sont acquises et non pour des raisons d'élitisme. Elle doit n'en faire que des formalités et non des éléments de compétition entre stagiaires.

L'administration admet qu'il y a nécessité qu'il y ait un nouveau regard sur le contenu et le déroulement du CMFI au vu des évolutions structurelles des ministères financiers et notamment avec la création de la DGFIP, et ce avec l'ensemble des directions et le Secrétariat Général des ministères financiers. Concernant le pensum de 297 pages le représentant de l'IGPDE précise que celui ci ne fera plus que 100 pages à la rentrée prochaine.

DGFIP

Gestion Publique

7 juillet 2010

Déclaration Liminaire

Comment ne pas aborder ce Conseil des Etudes traitant de la formation notamment initiale et donc du recrutement, sans aborder les mobilisations contre le projet de réforme des retraites particulièrement suivie à la DGFIP.

La régression sociale ainsi programmée par le gouvernement est inacceptable.

Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires d'autres alternatives sont possibles pour préserver et sécuriser le système de retraite notamment en privilégiant une autre répartition des richesses.

Les menaces qui planent sur l'avenir des pensions dans la fonction publique ne sont pas neutres sur l'état d'esprit des agents, notamment le recul de l'âge légal de départ de la retraite et l'allongement de la durée de cotisations pour bénéficier d'une pension à taux plein, encourageant ces derniers à tenter de passer dans le corps supérieur par concours, ou liste d'aptitude, s'ils veulent bénéficier d'une pension digne de ce nom. d'où enjeu de la formation.

Il en est de même de certaines autres pistes un moment envisagées, comme le calcul de la pension sur les 25 meilleures années.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le calcul actuel de la pension des fonctionnaires ne doit en aucun cas être modifié, sauf à remettre en cause l'esprit même du statut général des fonctionnaires et à entériner une baisse conséquente du pouvoir d'achat des futurs pensionnés.

Le CTPM des 17 et 18 mai a marqué la fin des discussions sur la mise en place des statuts fusionnés des agents de la DGFIP.

Tout au long des groupes de travail sur les statuts, notre organisation a mis en exergue que de nombreux sujets étaient en inter action avec les discussions à venir sur les futures règles de gestion et avec les discussions inhérentes à la formation et aux recrutements. Dès lors certaines problématiques évoquées lors des GT statuts devront être tranchées avant la mise en place des futures règles de gestion et scolarités.

Nous citerons notamment la durée effective des formations initiales (concours externes, internes, examens professionnels, liste d'aptitude), leur structuration et leur contenu (généraliste ou par filières ou spécialités), les règles de 1ères affectations en sortie d'école ou après une promotion, la nature des stages pratiques (premier métier ou premier poste), la localisation des établissements de scolarité et des structures de formation ...

Ces sujets étant tout particulièrement sensibles, ils doivent être traités au travers d'une approche globale regroupant les aspects gestion et formation.

Conseils des Etudes

Examen professionnel de B en A

Il s'agissait en fait de tirer un premier bilan de ce nouvel examen. D'ores et déjà alors que la formation n'est pas encore achevée il a été dénoncé un trop grand accent mis sur la communication et le management. Pour l'administration un inspecteur est un cadre et à ce titre il y a nécessité à ce qu'il comprenne bien son positionnement futur.

Il a été abordé dans ce cadre de discussion le problème récurrent des affectations avec à la fois les stagiaires issus du concours, les lauréats de l'examen professionnel et les listes d'aptitudes.

En effet cette année encore l'absence de prise en compte des situations familiales, de l'âge pour la première catégorie, aboutit à opposer les différents bénéficiaires.

Optionalité

Déjà, lors des mai 2008 et de septembre 2009, nous avons développé le fait qu'il fallait être prudent quant à l'extension de l'optionalité et exposé les risques qu'elle comportait :

- Une formation à la carte qui pourrait déboucher sur une auto formation si on la généralisait, voire à la disparition des écoles.
- Voire également à la disparition de l'enseignement qui est le même pour tous et source d'échanges et d'enrichissement.
- La multiplication des optionalités entrave l'homogénéité de l'enseignement et une organisation équilibrée des cours à dispenser (les «très bon» d'un côté, de l'autre les agents plus spécialisés ou plus en difficultés qui devront multiplier ces cours avec un rythme de l'enseignement qui risque de ne plus être soutenu).

Lors du Conseil de 2009, nous avons ainsi que la CGT et FO voté contre l'optionalité finances publiques arguant que la matière est dense et complexe et la note obtenue à l'oral ne permet pas à l'élève de bien se tester pour son choix d'optionalité. L'administration avait tout de même retenu l'optionalité mais limitée à la R3.

7 juillet 2010

En fait cette année l'examen de l'optionnalité a porté sur son bilan à l'ENT de Lyon (Contrôleur) en bureautique et comptabilité générale concernant une période comprise entre octobre 2006 et juillet 2010 pour la première et entre octobre 2007 et juillet 2010 pour la seconde.

L'administration en tire un bilan positif. Pour elle les choix effectués par les stagiaires se sont avérés cohérents et à bon escient.

Tout comme elle se satisfait de l'optionnalité mise en place pour la première fois pour certains blocs bureautiques (Word ou/et Excel) auprès des agents d'administration. Elle précise que cela lui était demandé à la fois par les formateurs et par les stagiaires.

Pour notre organisation certes aujourd'hui rares sont les agents arrivant en formation qui n'ont jamais utilisé un ordinateur ce qui peut justifier l'optionnalité. Mais attention en multipliant les domaines optionnels à ne pas entraver à l'homogénéité de l'enseignement et à une organisation équilibrée des cours à dispenser : d'un côté, les « très bon » qui s'en dispensent et de l'autre les agents parce que spécialisés dans un poste ou pour d'autres en difficultés qui devront multiplier ces cours avec le risque de ne plus parvenir à tenir le rythme de la scolarité. De fait l'équité de la formation s'en trouverait remise en cause.

e formation

Dans le cadre du bilan des stages premiers métiers 2008-2009 pour les inspecteurs, l'administration pointe l'extension des e formations à la matière Domaine public/privé et au blanchiment de l'argent.

En ce qui nous concerne, le débat est le même que celui de l'optionnalité : il y a risque à le généraliser et cela peut conduire à la perte du contact direct entre élève et formateur et à celle de l'enrichissement des échanges entre élèves et formateur.

D'ailleurs, dans le bilan, 62% des élèves n'ont pas pu bénéficier d'une plage horaire dédiée et la présentation générale du module convient à seulement 45% pour le module à distance Domaines public et privé., De même l'appréciation globale de cette formation est jugée très satisfaisante par seulement 23% des utilisateurs (satisfaisante pour 68%).

Déclaration Liminaire suite de la page 2

Alors que la rigueur va se traduire dans nos services par une amplification des suppressions d'emplois déjà insupportables pour les personnels, le ministre doit poursuivre une politique ambitieuse de plans de qualification de C en B et de B en A, ce qui constitue un enjeu en matière de formation. Alors que vous nous présentez toute une série de bilans du côté de la gestion publique, difficile de tirer des conclusions et des orientations pour l'avenir dans une structure, le Conseil des Etudes de l'ENT sauf évolution, qui vit ses derniers jours du fait de la fusion et dont les thèmes qu'ils doit aborder aujourd'hui devront l'être dans un avenir proche mais dans le cadre d'un groupe de travail DGFip.S

Comme nous l'avons fait au CTPC du 1er juillet nous tenons à réaffirmer la nécessité pour le réseau de formation de la DGFIP d'un pilotage et d'une coordination nationale, lui permettant ainsi d'assurer sur l'ensemble du territoire une politique de formation cohérente, homogène et accessible pour tous.

Pour nous, toutes les orientations concernant la formation, qu'elle soit initiale, continue, de préparation aux concours, ..., doivent relever de la compétence du CTPC, le Conseil des Etudes s'il demeure ne pouvant avoir qu'un rôle préparatoire et de discussion sur les modalités de mise en œuvre des orientations définies par le CTPC.

Nous portons l'idée d'une structure englobante de formation nationale regroupant l'ensemble des structures et services de formation et de recrutements qui ne doit néanmoins pas être un SCN comme l'est actuellement l'ENT. La fusion de l'ENT et de la DRF aurait pu être l'occasion d'un mixage des populations issues des différents concours, ce qui dans le cadre de la fusion et de la nécessité de créer une nouvelle communauté professionnelle DGFIP aurait été un atout. Sans omettre dans certains cas d'apporter une solution aux problèmes de la disparité des coûts de la scolarité à supporter en fonction de l'affectation dans une école plutôt que dans une autre.

Cette nouvelle structure doit faire vivre le droit à la formation professionnelle, en le déclinant à travers des formations initiales et continues reconnues, permettant aux agents d'acquérir, de développer, de valoriser des compétences professionnelles et de progresser dans leur carrière. Par son action, elle doit contribuer à la promotion sociale.

DGFIP

Gestion Publique

Déclaration Liminaire suite de la page 3

La formation ne doit pas enfermer les stagiaires dans une filière de laquelle il ne pourrait sortir. Le contenu de la formation initiale professionnelle ne doit pas être organisé en fonction des connaissances acquises préalablement au recrutement, de même que la formation initiale ne doit pas s'articuler autour d'une approche restrictive métier, contribuant à la mise en place de filières professionnelles. C'est pourquoi le cursus de formation initiale ne doit pas être raccourci et que doivent être renforcées les formations en cours de carrière.

Nous tenons à vous faire part du malaise qui règne chez les stagiaires. Le rythme des scolarités, les appréhensions face aux prises de fonction, le bachotage lié au contrôle des connaissances viennent gripper le bon fonctionnement des scolarités et génèrent une sorte de mal être à l'école.

Nous insistons pour la énième année sur le système opaque de la notation des copies qui a cette année encore suscité de nombreuses interrogations et étonnements sur la façon dont les notes ont été attribuées. L'opacité de ces dernières en l'absence de commentaires écrits ne fait que renforcer la suspicion à l'encontre des notateurs jugés partiales.

Nous continuons de dénoncer l'influence exorbitante de la note binette dite « de participation » sur la moyenne générale. Pour nous, un bon apprentissage de la théorie et de la technique se construit par un enrichissement mutuel favorisé d'autant plus par un brassage des publics internes et externes et non par une mise en concurrence trop prépondérante à l'heure actuelle par la voie de l'évaluation et du classement qui en découle. C'est pourquoi nous continuons de revendiquer la titularisation dès l'obtention du concours ainsi qu'une évaluation qui cesse de valoriser le « par coeur » et la restitution scolaire.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'examen professionnel de B en A dont la mise en œuvre répond en partie à nos revendications, les premiers échos qui nous parviennent des stagiaires font apparaître chez ceux-ci le sentiment que la formation n'est pas suffisamment étoffée au regard de leurs futures responsabilités. Pour l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires, il s'agit de donner un maximum de moyens aux stagiaires pour remplir demain leurs fonctions, il ne s'agit pas de développer une sous-catégorie A.

Enfin, nous réitérons dès à présent nos réserves sur le recours systématique à la RAEP, lui préférant une conception maîtrisée de la professionnalisation des concours.

Ainsi que sur le développement de l'E formation sans réelle décharge d'activité de service et d'accompagnement.

Bilan de la formation initiale

Dans le cadre du bilan de la formation initiale pour la catégorie C l'administration a soulevé la diversité du public auprès duquel était dispensée la formation de catégorie C (concours, contractuel handicapé, PACTE). Parcours de vie différents, âge différents, niveaux d'études différents autant d'éléments qui nécessitent pour nous une approche de la scolarité plus ouverte sur les difficultés que peuvent rencontrer les stagiaires. De ce point de vue l'on ne peut que se satisfaire dans un premier temps de la mise en place de cours de soutien aux stagiaires en difficultés.

Un stagiaire est un agent en formation

Lors de ce conseil des études, il a été dénoncé une nouvelle fois la non considération en tant que stagiaire des agents affectés dans les postes à l'issue de leur stage théorique. La plupart du temps, il leurs est demandé d'être opérationnels de suite. Pour l'administration le stagiaire est un agent en formation à qui on ne peut pas demander de tout connaître, soit, mais elle omet simplement de préciser que pour ce faire il est nécessaire de pourvoir les postes en effectifs suffisants et non comme c'est le cas d'affecter des agents stagiaires dans des postes et services en manque constant d'effectifs, et de surcroît en restructuration ce qui admettons le n'est pas le meilleur départ pour réussir un stage pratique !!! Il ne suffit pas de prendre bonne note de la situation encore faut-il en tenir compte et notamment lors des CAP de non-titularisation.

En conclusion c'était là un conseil des études dans l'attente de la mise en place de la nouvelle structure chargée de la formation à la DGFIP, nouvelle structure qui devra avoir pour ambition, pas par facilité de cantonner les agents dans ce qu'ils connaissent déjà mais de permettre à ces derniers de réellement faire carrière dans un environnement professionnel désormais plus large. C'est un enjeu qui mérite de ne pas retomber dans les errements du passé et de construire une véritable politique de formation professionnelle ouverte à l'ensemble des agents et non à chercher à construire un quelconque élitisme.